Action extérieure de l'Union Européenne

Janvier

2011

Position

MEDEF

Réponses MEDEF à la consultation CE sur les financements pour l'action extérieure de l'UE post 2013

Proposer

1. Valeur ajoutée d'une intervention au niveau de l'UE

Le traité assigne un certain nombre d'objectifs globaux à l'action extérieure de l'UE.
A l'intérieur de ce cadre, l'Union peut soutenir une série de domaines transversaux au moyen de ses instruments financiers.

Valeur ajoutée d'une intervention au niveau de l'UE

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas d'accord du tout	Sans avis
Préserver la paix, prévenir les conflits et renforcer la sécurité nationale et internationale		X			
Réduire la pauvreté et promouvoir la cohésion sociale en dehors de l'UE		X			
Investir dans la stabilité à long terme et la croissance inclusive dans les nouveaux Etats membres et les pays	X				
Lutter contre les problèmes mondiaux comme le changement climatique, la sécurité énergétique ou la stabilité financière		X			
Aider les populations vulnérables victimes de catastrophes naturelles ou d'origine humaine en dehors de l'UE		X			
Soutenir la croissance dans les pays ne faisant pas partie de l'UE afin de renforcer la compétitivité de l'Union, d'ouvrir des débouchés commerciaux et de stimuler les investissements	X				
Encourager l'adoption de normes de valeurs européennes et internationales dans les domaines politique, économique, social et environnemental	X				

Vous pouvez ajouter des précisions dans l'encadré ci-dessous.

Il est indispensable que

- ✓ Les interventions financières soient allouées à des projets concrets et ciblés ;
- ✓ L'UE est un droit de regard sur l'affectation des fonds (et sur leur gestion) ;
- ✓ L'UE et le pays bénéficiaires puissent mener des audits et des suivis réguliers de la bonne utilisation des fonds ;
- ✓ L'UE et le pays bénéficiaire puissent évaluer conjointement l'impact et l'efficacité de chaque projet financé.

2. Liens avec d'autres priorités

Outre celles mentionnées dans le traité, l'UE a défini d'autres actions prioritaires – notamment dans la stratégie Europe 2020 – qui revêtent une forte dimension internationale. Ces actions comprennent la stabilité financière, le renforcement des échanges commerciaux et des investissements, l'intensification de la recherche et de l'innovation, l'emploi et les questions sociales (croissance inclusive et travail décent), l'énergie, l'utilisation efficace des ressources et le changement climatique, la lutte contre le terrorisme, le contrôle de l'immigration, la prévention des catastrophes et la capacité de réaction en cas de catastrophe, la promotion de la bonne gouvernance en matière fiscale et l'aide à la mobilisation des ressources financières nationales. L'importance attribuée à ces différents objectifs peut influer sur la hiérarchisation des financements accordés par l'UE.

Pensez-vous que les intérêts de l'UE sont suffisamment pris en compte dans ses actions extérieures ?

O Oui, tout à fait
O Oui
X Non
O Non, pas du tout
O Sans avis

Liens avec d'autres priorités
Parmi les domaines suivants, lesquels estimez-vous être les plus prioritaires ?
Veuillez classer les cinq principales priorités par ordre d'importance décroissant.

	1	2	3	4	5
Stabilité macro-économique et financière, croissance économique	X				
Echanges commerciaux et investissements		X			
Obstacles réglementaires			X		
Aide aux PME européennes					
Recherche et innovation					
Emploi et questions sociales (croissance inclusive et travail décent)					
Enseignement et culture					
Energie, efficacité des ressources et changement climatique					
Amélioration des transports				X	
Protection de l'environnement					
Lutte contre le terrorisme					
Contrôle de l'immigration					
Prévention des catastrophes et capacité de réaction en cas de catastrophe					
Sécurité alimentaire					
Bonne gouvernance et aide à la mobilisation des ressources financières nationales					X

Vous pouvez ajouter des précisions dans l'encadré ci-dessous,

Les priorités de l'action extérieure doivent également être cohérente avec celles de la politique commerciale de l'UE.
L'action extérieure de l'UE doit en autres promouvoir la facilitation des échanges, la bonne gouvernance, la liberté des échanges et des investissements et les capacity building et l'assistance technique que l'UE et ses entreprises peuvent apporter aux pays partenaires.
Elle doit enfin sensibiliser les pays partenaires de l'UE dans leur intérêt à long terme d'améliorer leurs cadres institutionnel, légal, administratif et contractuel.

3. Sécurité internationale

Le maintien de la paix, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale figurent parmi les objectifs de l'action extérieure de l'UE fixés par le traité de Lisbonne (article 21, paragraphe 2, du traité sur l'UE).

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas d'accord du tout	Sans avis
Par une action diplomatique visant à prévenir les conflits dans les pays vulnérables		X			
En renforçant les liens avec des partenaires stratégiques avec lesquels l'UE peut coopérer en matière de sécurité	X				
En investissant dans la consolidation de la paix et la capacité à réagir en cas de crise		X			
En insistant davantage sur les capacités de l'UE en matière de sécurité et de défense			X		
En investissant dans la stabilité à long terme, les droits de l'homme et le développement économique	X				

Autre : vous pouvez ajouter des précisions dans l'encadré ci-dessous.

Il est fondamental de coordonner nos interventions en matière de sécurité, d'urgence et de reconstruction comme le font si bien nos grands concurrents mondiaux.
L'UE doit définir une stratégie dans ce domaine et mettre en œuvre un plan opérationnel en liaison avec les Etats membres.
Enfin, il conviendrait de simplifier la gamme des programmes européens d'aide et d'assistance dont le nombre et la spécialisation complexifient leur compréhension et leur utilisation par les entreprises.
Néanmoins, la meilleure solution pour prévenir les risques et conflit est de permettre aux pays partenaires de construire une économie et une prospérité pérenne et de s'intégrer dans le commerce mondial.
Il convient également d'assurer à leurs populations un accès juste et équitable aux biens publics mondiaux, aux besoins de base et de lutter contre les différentes causes de la crise alimentaire (« émeutes de la faim »)

4. Aide humanitaire

Aide humanitaire

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas d'accord du tout	Sans avis
En renforçant la coordination avec les Etats membres et d'autres donateurs		X			
En améliorant la transition entre l'aide destinée à la reconstruction aux mesures à long terme	X				
En équilibrant la couverture de l'aide de manière à englober les catastrophes majeures et les crises « oubliées »					X
En recherchant de nouvelles stratégies et des moyens rentables d'apporter une aide humanitaire	X				

Autre : vous pouvez ajouter des précisions dans l'encadré ci-dessous.

Le secteur privé peut jouer également un rôle complémentaire aux Etats et aux ONG dans l'aide humanitaire en apportant une expertise technique et en participant aux projets de première urgence (eau, hygiène…) et de capacity building.
Il conviendrait peut-être de compléter le dispositif de crise de l'UE d'une task force civilo-militaire (incluant le secteur privé) à l'instar de ce qui existe à l'OTAN.

5. Approche géographique ou thématique ?

L'aide financière extérieure de l'UE est principalement délivrée dans le cadre de programmes pluriannuels géographiquement ciblés, afin de maintenir une cohérence au sein de chaque pays et région concernés. Ces programmes s'appliquent à des situations spécifiques et sont élaborés sur la base d'un dialogue mené avec les pays partenaires et d'accords bilatéraux conclus entre l'UE et chaque pays ou région. On estime que la coopération au niveau géographique permet de préserver au mieux la cohérence et la coordination des mesures avec d'autres partenaires financiers.

Les programmes thématiques couvrent des questions transversales auxquelles on ne peut assigner de limites géographiques, comme l'environnement, la démocratie, les droits de l'homme et les migrations. A la différence des programmes géographiques, ils ne résultent pas d'une négociation directe avec le pays partenaire. Les actions sont souvent proposées et mises en œuvre par des organisations de la société civile (dont les ONG) et les pouvoirs publics locaux, ou cogérées avec des organisations internationales. Ces programmes sont adaptés aux questions qui revêtent une dimension mondiale, comme le changement climatique, la consommation des ressources, la sécurité énergétique et la stabilité financière. Ils permettent d'intervenir au niveau mondial, régional ou transnational et dans des domaines politiquement sensibles, ce que ne pourraient pas faire les programmes géographiques.

Approche géographique ou thématique ?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas d'accord du tout	Sans avis
L'UE doit continuer à organiser ses programmes principalement sur une base géographique afin que les questions transversales puissent être traitées en fonction de la situation spécifique à chaque pays.	X				
L'UE doit maintenir un équilibre entre les programmes géographiques et thématiques.		X			
L'UE doit accorder davantage de place aux politiques et aux fonds sectoriels ouverts à tous les pays ou partenaires, quelle que soit leur localisation géographique (programmes thématiques mondiaux).		X			

Autre : vous pouvez ajouter des précisions dans l'encadré ci-dessous.

D'un point de vue géographique, l'UE doit accorder une action extérieure privilégié sur ses partenaires voisins (Euromed, Afrique et CEI) avec lesquels elle partage des intérêts mutuelles économiques, géopolitiques, culturels et sociaux. Pour asseoir la sécurité énergétique et alimentaire des pays, l'UE pourrait développer une approche spécifique dans les énergies renouvelables où elle dispose d'un avantage compétitif avancée et dans le domaine de l'agriculture et de la pêche.
Elle devrait élaborer des financements innovants, des systèmes de co-investissements public-privé et des programmes d'assistance technique pour mener à bien des projets intégrés dans ce secteur.
Il convient de privilégier l'approche filière sans quoi il manquera un maillon dans la chaîne d'exportation et /ou vivrière.

6. Différencier l'aide selon les pays

En ce qui concerne les principes de coopération entre l'UE et les pays tiers, on pourrait envisager de différencier l'aide selon les pays bénéficiaires en s'appuyant sur toute une série de critères, comme le niveau de développement (évalué en fonction d'indicateurs économiques comme le PIB, le PIB par habitant, l'indice de pauvreté ou d'inégalité), les aspects politiques et stratégiques ou le degré de vulnérabilité du pays.

La promotion des intérêts de l'UE et des intérêts mutuels (commerce et investissements, environnement des entreprises, coopération économique et fiscale, protection de l'environnement, interconnexions dans le domaine de l'énergie et des transports, sécurité, respect de valeurs et principes universels, etc…), pourrait devenir un élément moteur de la coopération avec les pays plus avancés, tandis que les pays plus fragiles et vulnérables continueraient à recevoir une aide principalement axée sur l'éradication de la pauvreté.

Mais on pourrait aussi arguer du fait que les économies plus avancées devraient pouvoir bénéficier d'une aide publique au développement (actions axées sur les poches de pauvreté ou les populations autochtones, p. ex.) et que des actions présentant un intérêt pour l'UE ou un intérêt (sécurité, coopération dans le domaine du commerce et des investissements ou environnement) devraient pouvoir être envisagées si nécessaire dans les pays plus vulnérables.

Etes-vous d'accord avec l'exposé ci-dessus, selon lequel il faudrait davantage différencier l'aide en l'adaptant à la situation du pays partenaire concerné ?

X Tout à fait d'accord
O D'accord
O Pas d'accord
O Pas d'accord du tout
O Sans avis

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas d'accord du tout	Sans avis
Le niveau de développement du pays, en tenant compte de critères socio-économiques (PIB, niveau de pauvreté, répartition des revenus, croissance, niveau de développement de certains secteurs économiques)	X				
Le niveau de progrès économique et social (indice de développement humain et social)		X			
Des critères politiques, comme une politique publique axée sur les besoins et appliquant les principes de bonne gouvernance en matière de fiscalité, de lutte contre la corruption et de respect des droits de l'homme		X			
La mise en œuvre d'une politique régionale/continentale et/ou d'un processus d'intégration économique crédibles		X			
La stabilité et la sécurité du pays (aspects socio-économiques, stratégiques et géopolitiques)		X			
L'impact du pays sur l'environnement et le changement climatique		X			
Le degré de vulnérabilité du pays		X			
Les intérêts de l'UE	X				

7. Valeurs partagées et conditionnalité

L'UE, au travers de ses objectifs stratégiques, de ses intérêts et de ses valeurs, est un acteur mondial majeur. Elle pourrait demander de manière plus systématique à ses partenaires en matière de développement (pays, organisations et particuliers) d'adhérer aux objectifs qui sont les siens.

Cette question ne s'applique pas à l'élargissement ni, dans certains cas, aux régions voisines, pour lesquelles la conditionnalité et l'adoption des objectifs et systèmes de l'UE constituent des principes fondamentaux.

Valeurs partagées et conditionnalité

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes :

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas d'accord du tout	Sans avis
L'UE doit réfléchir aux moyens de lier plus étroitement ses actions de coopération avec le respect des droits de l'homme et des minorités, la bonne gouvernance, le respect de la diversité culturelle et la non discrimination dans les pays partenaires.		X			
L'aide à la coopération devrait être attribuée en fonction de la qualité de la politique adoptée par les pays partenaires dans les secteurs concernés, ainsi que de leur capacité et de leur volonté à prendre des mesures pour progresser		X			
L'UE devrait faire dépendre ses actions de coopération extérieure de son intérêt à être présente dans le pays bénéficiaire, à développer ses relations avec ce pays ou à y renforcer la stabilité et la stabilité	X				
Les principes d'*appropriation* et d'*alignement* sur les objectifs et les systèmes des pays bénéficiaires sont contradictoires avec l'idée que l'UE devrait soumettre la coopération extérieure à des conditions.		X			
Lorsque d'importants intérêts sont en jeu, l'UE devrait offrir des incitations financières aux pays partenaires ayant des difficultés à supporter certains coûts financiers, par exemple dans le domaine des migrations.					X

Vous pouvez ajouter des précisions dans l'encadré ci-dessous.

Aucun commentaire.

8. Simplification des instruments

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes :

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas d'accord du tout	Sans avis
L'intégration du Fonds européen de développement (pour les pays ACP) dans le budget de l'UE permettrait de renforcer la cohérence et la visibilité politique de l'action extérieure de l'Union et d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre et du financement des procédures.					X
Il faudrait réviser et, si nécessaire, réduire le nombre des programmes thématiques existants (« investir dans les ressources humaines », « Acteurs non étatiques », « Sécurité alimentaire » dans le cadre de l'instrument de coopération au développement, et l' « Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme »).		X			
L'UE devrait assouplir les limites géographiques de ses instruments afin de faciliter la coopération interrégionale/continentale (p.ex. en utilisant différents instruments pour soutenir, dans certains pays, la mise en œuvre de la stratégie commune Afrique-UE ou la coopération avec la Grande Caraïbe).	X				

Vous pouvez utiliser l'encadré ci-dessous si vous souhaitez ajouter des précisions, notamment sur les moyens qui permettraient à l'UE d'apporter une aide de façon plus rapide, plus souple et plus efficace.

Aucun commentaire.

9. Rôle des institutions financières

Rôle des institutions financières

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas d'accord du tout	Sans avis
En *associant* davantage les subventions et les prêts		X			
En utilisant des mécanismes d'investissement conjoints (comme les mécanismes d'investissement régionaux existants)		X			
En renforçant la coopération et la coordination structurées avec les institutions financières		X			

Vous pouvez utiliser l'encadré ci-dessous si vous souhaitez ajouter des précisions, notamment sur les nouveaux outils de coopération et les mécanismes de mise en œuvre qui pourraient être envisagés.

Aucun commentaire.

10. Rôle des entreprises

Rôle des entreprises

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas d'accord du tout	Sans avis
En associant davantage les entreprises à son action	X				
En encourageant les partenariats privé-privé (entreprise-société civile) et les partenariats ou alliances public-privé (entreprise-autorités du pays bénéficiaire ou entreprise-donateurs publics)	X				
En consacrant davantage de ressources à la mobilisation de financements privés	X				
En encourageant la responsabilité sociale des entreprises		X			
En renforçant la coopération et les partenariats avec les fondations privées		X			

Le secteur privé joue un rôle crucial dans l'émergence des économies durables des pays en développement en étant un pourvoyeur d'emplois, d'investissements et de gouvernance dans le respect des lois locales. Cependant, il ne peut pleinement jouer son rôle si l'environnement des affaires n'est pas transparent, prévisible et équitable.
L'UE doit également inciter ses pays partenaires à associer le plus possible le secteur privé local dans la réforme de la gouvernance de ces pays. Le secteur privé local, ou étranger implanté localement (via les chambres de commerce bilatérales, par exemple) peut être une capacité d'analyse et de propositions de réforme riche, étant lui-même particulièrement intéressé par l'amélioration du cadre d'investissement, des affaires et réglementaires.
L'UE doit enfin promouvoir les investissements de type PPP (partenariat public/privé), les programmes de capacity building.

11. Coordination avec les Etats membres

Coordination avec les Etats membres

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas d'accord du tout	Sans avis
La programmation conjointe et le cofinancement avec les Etats membres peuvent renforcer les effets et la cohérence de l'action extérieure de l'UE		X			
La programmation conjointe de cofinancement avec les Etats membres peuvent simplifier la fourniture de l'aide et réduire les frais de transaction globaux.		X			
La programmation conjointe et le cofinancement avec les Etats membres risquent d'allonger et d'alourdir le processus de programmation		X			
Il faudrait que les institutions européennes et les Etats membres s'engagent par le biais d'une législation européenne à appliquer la programmation commune et la répartition des tâches (éventuellement au moyen d'un nouveau règlement).					

L'UE pourrait créer une agence européenne d'assistance technique permettant aux côtés des pays bénéficiaires, de concevoir conjointement les cadres légaux et juridiques, les standards techniques et les compétences nécessaires à chaque projet.
Une telle agence travaillerait en coopération avec les agences nationales déjà existantes, des organisations internationales (Banques européennes de développement et de reconstruction (BERD) et d'investissement (BEI)) et bien entendu le secteur privé européen et local.
Il conviendrait de réviser les règles communautaires du procurement afin de rendre plus facile les financements de type « partenariat public/privé » et intégrer le concept de « Well Prepared Project-WPP » indispensable à une lutte efficace contre la corruption et la sollicitation/extorsion.

12. Cofinancement avec les pays bénéficiaires et coopération conjointe avec les donateurs des pays émergents

Cofinancement avec les pays bénéficiaires

Compte tenu du risque de dépendance financière et du principe d'appropriation des programmes par les pays bénéficiaires, on pourrait avancer que l'aide financière de l'UE ne devrait pas être accordée seule, mais en complément d'un financement octroyé par les pays bénéficiaires ou partenaires (au même titre qu'un cofinancement est exigé dans le cadre de la politique de cohésion ou de la politique agricole commune). Dans le domaine de l'action extérieure, le cofinancement s'applique essentiellement aux pays candidats et aux pays candidats potentiels, dans le cadre de la politique d'élargissement de l'UE, et aux pays voisins, dans le cadre de la politique européenne de voisinage.

Etes-vous d'accord avec l'affirmation suivante ?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas d'accord du tout	Sans avis
Afin de renforcer l'*appropriation* et de responsabiliser les partenaires, l'UE devrait exiger de manière plus systématique un cofinancement de la part des pays bénéficiairess.		X			

Coopération conjointe avec les pays donateurs émergents

La coopération triangulaire peut être définie comme la conclusion de partenariats entre des donateurs « historiques » et des donateurs des pays du Sud oeuvrant pour la coopération sud-sud, afin de réaliser des programmes et des projets de coopération dans les pays bénéficiaires. On peut estimer que l'on obtiendrait de meilleurs résultats si les pays du Sud et les donateurs historiques unissaient leurs forces dans le cadre d'une coopération triangulaire.

Etes-vous d'accord avec l'affirmation suivante ?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas d'accord du tout	Sans avis
Les instruments financiers de l'UE devraient être conçus de manière à faciliter la coopération conjointe avec les donateurs des pays émergents.		X			

Vous pouvez ajouter des précisions dans l'encadré ci-dessous.

La promotion de l'intégration régionale entre pays du Sud doit être une priorité de l'action extérieure de l'UE. Réduction des coûts de transport, accélération des procédures douanières aux frontières, fiscalité transfrontalière, intégration financière sont quelques-unes des pistes et expertises/compétences (publiques et privées) que l'UE doit pousser auprès de ces partenaires.
L'UE doit agir conjointement avec ses partenaires financiers internationaux pour promouvoir la bonne gouvernance localement, aligner toutes les règles de procurement de chaque bailleur de fonds sur des standards RSE et de transparence élevés et développer des mécanismes de monitoring de la bonne utilisation des fonds alloués et du respect des cahiers des charges.

13. Coopération avec les organisations internationales et autres formes d'aide bilatérale

Coopération avec les organisations internationales et autres formes d'aide bilatérale

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas d'accord du tout	Sans avis
Peut être utile, notamment dans le cas des programmes de crise et de reconstruction		X			
Peut permettre de réaliser de substantielles économies d'échelle et d'améliorer l'efficacité		X			
Risque de rendre plus difficilement identifiable et moins visible l'aide extérieure de l'UE			X		
Offre de bonnes garanties en matière de responsabilisation					X

Vous pouvez ajouter des précisions dans l'encadré ci-dessous.

Aucun commentaire.

14. Evaluation des performances

Evaluation des performances

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas d'accord du tout	Sans avis
En insistant davantage sur les activités de *suivi* pendant la mise en œuvre du projet et du programme	X				
En insistant davantage sur les activités d'*évaluation* après la phase de mise en œuvre (évaluation ex post)	X				
En accordant plus d'importance à la transparence, à la responsabilisation et à la traçabilité des fonds européens, même si cela ajoute des règles et des procédures supplémentaires	X				
En simplifiant les règles régissant le financement extérieur		X			

Vous pouvez ajouter des précisions dans l'encadré ci-dessous.

Aucun commentaire.

15. Visibilité de l'action extérieure

Visibilité de l'action extérieure

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas d'accord du tout	Sans avis
En consacrant davantage de ressources aux activités d'information et de communication dans l'UE		X			
En consacrant davantage de ressources aux activités d'information et de communication dans les pays bénéficiaires (par exemple sur des projets financés par l'UE)		X			
En renforçant le rôle de coordination de l'UE parmi les autres donateurs (membres et non membres de l'Union), au niveau national et international		X			
En faisant en sorte que les partenaires chargés de la mise en œuvre des actions (ONG, organisations internationales, gouvernements et.) rendent plus visibles les contributions financières de l'Union		X			

Vous pouvez ajouter des précisions dans l'encadré ci-dessous.

Aucun commentaire.

16. Autres suggestions

Souhaitez-vous ajouter des commentaires sur les points suivants : quels sont les aspects des instruments/programmes/mécanismes de l'action extérieure qui fonctionnent bien ? Quels sont ceux qu'il faudrait maintenir ou améliorer ? Avez-vous d'autres pistes de réflexion à proposer qui pourraient être examinées au niveau de l'UE ?

X Oui

O Non

Si vous avez répondu « Oui », veuillez rédiger vos commentaires dans l'encadré ci-dessous.

L'UE doit promouvoir le dialogue public/privé dans les pays en développement et lancer avec le secteur privé (organisations patronales nationales et sectorielles) des programmes de formation et de capacités pour faire émerger des représentations d'entreprises locales structurées.
Une attention particulière doit être également apportée à la formation professionnelle.
L'action extérieure de l'UE doit agir de concert avec la politique commerciale et l'aide au Développement.